EDUCATION / ENSEIGNEMENT

CONSTRUCTION OF THE RESEARCH CONTEXT IN SCIENTIFIC WRITING

CONSTRUCTION DU CONTEXTE DE RECHERCHE DANS LA RÉDACTION SCIENTIFIQUE

ANOUA Adou Serge Judicaël 1

 Département d'Anthropologie et Sociologie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire. BP V18 Bouaké 01

E-Mail Contact - ANOUA Adou Serge Judicaël : anoua_08@yahoo.fr

Mots-clés: Contexte, lisibilité, visibilité, rédaction scientifique. **Key Words:** Context, readability, visibility, scientific writing.

RESUME

La science est rigueur, la rédaction du contexte de recherche demeure rigoureuse. Le contexte de recherche se définit comme un ensemble d'affirmations visant la connaissance et la délimitation du sujet de recherche. Cependant, il apparaît méconnu de bon nombre d'apprenants. En effet, il importe de retenir à partir du présent article, que sa construction n'est pas une opération improvisée et isolée. Elle constitue une activité intellectuelle intégrant des aspects fondamentaux comme l'état de la question et l'état des connaissances. Ces éléments théoriques, employés à bon escient dans ce discours scientifique, mettent en valeur le contexte. Cet exposé scientifique utilise la brièveté, la précision et la clarté dans la rédaction scientifique pour être valable et crédible.

ABSTRACT

Science is rigorous and writing the research context remains rigorous. The research context is defined as a set of statements aimed at the knowledge and delimitation of the research subject. However, it appears to be unknown to many learners. Indeed, it is important to remember from this article that its construction is not an improvised and isolated operation. It constitutes an intellectual activity integrating fundamental aspects such as the state of the matter and the state of knowledge. These theoretical elements, used wisely in this scientific discourse, highlight the context. This scientific presentation uses briefness, precision and clarity in scientific writing to be valid and credible.

INTRODUCTION

Le contexte de recherche est un discours utilisé en vue d'aboutir à la connaissance et à la délimitation du sujet dans toute rédaction scientifique. Ce discours, pour être valable et crédible, doit se conformer aux principes généraux officiellement établis dans le champ scientifique. Dans toute science classique, il importe de souligner que le contexte comporte deux aspects fondamentaux. Il s'agit de l'état de la question et de l'état des connaissances. Les apprenants de ces disciplines ont l'incontournable devoir de s'initier aux règles de construction de ce discours scientifique. En effet, cet article vise à communiquer le savoir et le savoirfaire de la rédaction du contexte de recherche à ces apprenants. Pour y parvenir, nous retenons dans la démarche, l'essai de définition, la structuration et les principes de rédaction du contexte de recherche.

QU'EST-CE QUE LE CONTEXTE DE RECHERCHE?

Le dictionnaire de l'Encyclopédie Universalis définit le contexte comme un ensemble des circonstances entourant un fait. Comme concept, le mot contexte est d'origine latine « contextus » signifiant « assemblage de texte » (4). Le contexte de recherche désigne donc un ensemble d'affirmations visant à décrire mais aussi à expliquer l'environnement d'un sujet de sorte à identifier la question à partir de laquelle l'on va interroger le terrain en sciences (2). Il demeure sommaire en s'appuyant essentiellement sur la recherche documentaire. Il est constitué de deux principaux éléments : les réponses institutionnelles déjà apportées au problème et quelques auteurs de référence ayant abordé la question. Cette composante est un succinct état des lieux et connaissances qui reste tout de même critique à la fin, en soulignant les limites de ces

http://ajns.paans.org

approches institutionnelles et scientifiques dans l'historique du problème. Son intérêt est celui de la connaissance du sujet et du choix du problème. Sa construction fait appel à un véritable processus d'élaboration.

STRUCTURATION DU CONTEXTE DE RECHERCHE

Elle comporte généralement deux aspects fondamentaux : l'état de la question et l'état des connaissances.

L'état de la question

L'état de la question est un état des lieux basé sur une importante bibliographie de la littérature du domaine de recherche. Il se fait à partir des travaux qui ont été publiés en relation avec notre sujet. Il consiste à définir le sujet dans le temps et dans l'espace. Son intérêt consiste à faire le bilan critique des travaux ou la synthèse des travaux effectués sur un sujet donné pendant une période déterminée.

La construction de l'état de la question consiste à montrer d'abord l'ampleur du problème à étudier à travers des chiffres ou des pourcentages et à indiquer par la suite les politiques de solution déjà entreprises en vue de juguler le problème. Dans cette démarche, les sources et ressources d'information à privilégier sont celles des institutions. Les organismes de réponses à mettre en évidence sont les acteurs institutionnels comme l'Etat, les organisations non gouvernementales, les organismes internationaux, etc. Aussi importe-t-il de souligner que les différentes informations recensées ici sont toujours structurées sous plusieurs niveaux : au niveau mondial, au niveau continental, au niveau régional, au niveau national, etc.

Ce point sur l'ampleur du fait à étudier et les actions de réponse soulève toujours des questions et nécessite une intervention, raison pour laquelle une étude doit être menée. L'ensemble de tous les éléments mentionnés définissent la portée de l'état de la question. Ils constituent les données de la base institutionnelle de la recherche à effectuer.

Cette recherche n'est clairement réalisable que lorsque les limites des travaux antérieurs n'aient été indiquées. C'est la définition de l'état des connaissances.

L'état des connaissances

L'état des connaissances est un point sur les études antérieures concernant le fait à étudier. Il nécessite le recensement des auteurs et titres des travaux relatifs au sujet et l'exploitation du contenu de ces travaux déjà réalisés. C'est donc une activité basée sur la recherche documentaire. L'état des connaissances consiste à situer notre sujet en relevant des points de convergence et de divergence par rapport à des recherches antérieures. Cela veut dire qu'il a pour fonction d'exposer de façon brève des questions, des lacunes ou des limites dans les travaux antérieurs en vue de montrer notre apport scientifique sur le sujet de recherche en question. Son intérêt répond au besoin d'évaluation critique d'un ensemble d'ouvrages liés à un sujet ou à un problème de recherche.

La construction de l'état des connaissances consiste à classer par thème ou par catégorie l'essentiel de la pensée des auteurs à partir des lectures des ouvrages choisis. Cette subdivision en thématiques tend à recomposer le sujet en vue d'explorer les différents aspects du problème étudié. Pour ce faire, il est impératif de se référer à des auteurs des ouvrages généraux, des ouvrages scientifiques théoriques et empiriques et des revues scientifiques en vue de fournir des informations de fond pour notre sujet. Pour permettre une meilleure présentation de celles-ci, il est recommandé de structurer le contenu selon deux niveaux : au niveau international et au niveau national.

Cette synthèse des travaux antérieurs conduit donc à mettre en évidence les convergences et divergences de points de vue ou d'interprétation qui existent au sein du champ conceptuel considéré. Cette analyse critique vise à dégager des questions ou des lacunes qui exigent plus de recherche. C'est à partir de cet exercice précis que se dégagent la contribution et l'orientation spécifiques de la recherche.

Une fois ces précisions établies sur l'état de la question et l'état des connaissances, la rédaction du contexte de recherche s'appuie sur des principes fondamentaux.

PRINCIPES DE REDACTION DU CONTEXTE DE RECHERCHE

Nous retenons pour l'essentiel deux principes fondamentaux : la lisibilité et la visibilité.

La lisibilité

Ce principe fondamental invite à faire preuve de brièveté, de précision et de clarté.

La brièveté consiste donc à être bref dans la construction du contexte. Ceci signifie éviter les répétitions, les adverbes et les adjectifs superflus, les expressions émotionnelles et les généralités vagues. Elle conduit, en conséquence, à décrire de façon plus exacte et précise (3) les travaux antérieurs utilisés.

La précision se situe au niveau de la rigueur scientifique (7) dans l'élaboration du contenu objectif du contexte. Elle concerne la précision des références, des données statistiques, des faits exposés. En d'autres termes, l'utilisation des sources et ressources d'information sont logiquement des repères essentiels qui sous-tendent notre sujet de recherche.

La clarté concerne ici l'exposition des données. Le style à utiliser est la position forte (6). Ceci doit conduire le lecteur à éviter d'imaginer l'idée soutenue par l'auteur. Le style d'ambiguïté ou les phrases à double négation sont à proscrire. Elle exige le respect strict des règles grammaticales et de la ponctuation.

La visibilité

Ce principe fondamental nous renvoie à la qualité de la présentation du contexte. Les points d'appui sont les titres et sous- titres et les paragraphes.

Les titres doivent être démarqués des sous-titres par la différenciation des caractères choisis. Cette logique doit être poursuivie dans l'organisation du contenu du contexte. Les titres et sous-titres doivent être placés dans un ordre logique, de sorte que la structure renforce la contribution de l'auteur (5). De plus, ils doivent être représentatifs de l'argumentaire choisi et fondés sur un ensemble de propositions explicatives valablement constitué.

Le paragraphe expose une donnée nouvelle. La succession de paragraphe suppose la progression de la pensée. La relation entre les idées à l'intérieur d'un même paragraphe est une relation de continuité (1). Le texte doit présenter une réelle continuité de forme et éviter les ruptures dans la construction des phrases. La même continuité doit exister au niveau de la pensée. Une idée doit être traitée avant de passer à la suivante. Les diverses articulations doivent être signalées. Il importe de veiller à bien équilibrer les paragraphes en soignant les transitions.

CONCLUSION

Le contexte de recherche se définit comme un ensemble d'idées théoriques. Cependant, il n'est pas donné. Il est construit à partir d'activité de nature intellectuelle. Cette construction est le fait d'une élaboration de plusieurs aspects comme l'état de la question et l'état des connaissances pour la validité scientifique. Cette élaboration exige rigueur et vigilance afin de répondre aux principes de la cohérence et de la pertinence dans la rédaction scientifique pour être crédible.

REFERENCES

- 1. BESSONNAT D. Le découpage en paragraphes et ses fonctions. Pratiques. 1988 ;57(1):81-105.
- 2. BOUDON R. Qu'appelle-t-on un contexte ? Le Libellio d'AEGIS. 2013;9(1):3-25.
- DUCHEMIN E. Guide-rédaction scientifique. VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement. 2010.
- ESQUENAZI J-P et GLINOER A. « Contexte », dans Anthony Glinoer et Denis Saint-Amand (dir.), Le lexique socius, URL: http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/188-contexte, page consultée le 22 juillet 2020.

- 5. LEBRUN J-L. Guide pratique de rédaction scientifique. Les Ulis, France : EDP Sciences 2007:192p.
- 6. LEGUÉRÉ J-P, LAURENT-BEQ A, ALLA F, DOUILLER A, FERRON C, LAVIELLE C, MÉHEUST C, & CORMAND M F. Écrire en santé publique. Guide d'aide à la rédaction en promotion de la santé. Nancy, France : Société Française de Santé Publique 2006 : 208p.
- 7. MIJIYAWA M. La rédaction médicale : le style scientifique. Afr J Neurol Sci. 2001;20(1):31-4.